

COMMUNE  
DE  
**ANDERLUES**  
\*\*\*\*\*

A M.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2008 à 12 heures, à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

**ORDRE DU JOUR**

1. Prestation de serment de la Secrétaire communale FF.

En séance, le 21 mai 2008.

Par le Collège,

La Secrétaire communale ff,  
L. DEMEURE

Le Bourgmestre,  
PH. TISON